

Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

**Dossier: Valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la
Confédération**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ackermann, Marco
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Ackermann, Marco; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération, 2020 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Lärmschutzwände entlang von Autobahnen und Bahnlinien. Studie über ihr Potenzial für die Produktion von Sonnenenergie (Po. 20.3616)	1
Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers (Mo. 20.3103)	1
Installations photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes (Mo. 22.3386)	2
Evaluation et valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération (Po. 21.3478)	2

Abréviations

UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
ASTRA	Bundesamt für Strassen
SBB	Schweizerische Bundesbahnen
EnG	Energiegesetz
StromVG	Stromversorgungsgesetz

CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États
OFROU	Office fédéral des routes
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
LEne	Loi sur l'énergie
LApEI	Loi sur l'approvisionnement en électricité

Lärmschutzwände entlang von Autobahnen und Bahnlinien. Studie über ihr Potenzial für die Produktion von Sonnenenergie (Po. 20.3616)

Energies alternatives

POSTULAT
DATE: 25.09.2020
MARCO ACKERMANN

In einer Studie soll der Bundesrat aufzeigen, welches **Sonnenenergiepotential** die sich im Eigentum des Bundes befindenden **Lärmschutzwände entlang von Autobahnen und Bahnlinien** sowie andere Ad-hoc-Strukturen bieten. Ein entsprechendes Postulat Storni (sp, TI), das zuvor auch der Bundesrat befürwortet hatte, überwies der Nationalrat in der Herbstsession 2020 stillschweigend und diskussionslos. Den geforderten Bericht muss der Bundesrat bis Jahresende vorlegen.¹

POSTULAT
DATE: 01.10.2021
MARCO ACKERMANN

In Erfüllung eines Postulats Storni (sp, TI) präsentierte der Bundesrat im Oktober 2021 einen **Bericht zum Sonnenenergiepotential bei Lärmschutzwänden entlang von Autobahnen und Bahnlinien**. Der Bundesrat unterschied im Bericht zwischen dem technischen, dem technisch-nutzbaren und dem nutzbaren Potenzial bei Lärmschutzwänden, wobei das letztere die kleinste Zahl auswies. Nutzbar wären demnach Flächen zur Erzeugung von rund 101 GWh Strom pro Jahr (55 GWh entlang der Nationalstrassen und 46 GWh entlang von Bahnstrecken). Im Vergleich zum vom Bund berechneten gesamten Potenzial von Fotovoltaikanlagen in der Schweiz (67 TWh) entspräche dies in etwa einem Anteil von 0.15 Prozent. Demgegenüber wies die Studie ein jährliches technisches Potenzial von 438 GWh aus. Wie der Bundesrat erklärte, gebe es verschiedenste Faktoren, die dieses auf den ersten Blick scheinbar grosse, technische Potenzial beeinträchtigen würden: So seien erstens aus Sicherheits- und Betriebsgründen gewisse Flächen nicht für die Errichtung von Modulen geeignet. Es müssten beispielsweise Abstände zwischen Hochspannungsleitungen bei Bahnanlagen und den Sonnenkollektoren eingehalten werden. Zweitens bewirkten die glatten Oberflächen der Sonnenmodule, dass die Lärm absorbierende Funktion der Schutzwände beeinträchtigt würde. Drittens bestimmten die Lokalität und die Beschattung die wirtschaftliche Nutzung der Module. Hinzu komme, dass die Kosten für die Erstellung solcher Anlagen im Vergleich zu jenen auf Dächern aufgrund zusätzlicher Verfahren, notwendiger Studien und zusätzlicher Anschlussinvestitionen prinzipiell höher ausfielen. Die Schätzungen basierten auf einer im Auftrag des ASTRA zwischen November 2020 und März 2021 durchgeführten Studie.²

POSTULAT
DATE: 07.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Comme le rapport sur le **potentiel de production d'énergie photovoltaïque sur les parois anti-bruit le long des routes nationales et des voies ferrées** a été publié, le Conseil fédéral estime que le **postulat** peut être **classé**. Les députés et députées se sont alignées sur cette proposition.³

Promotion de l'énergie solaire. Mettre les toitures des bâtiments de l'administration fédérale à la disposition de tiers (Mo. 20.3103)

Energies alternatives

MOTION
DATE: 17.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

En parallèle des motions 19.3784 et 19.3750 qui préconisent d'équiper, avec des installations photovoltaïques, le patrimoine immobilier de la Confédération, Barbara Schaffner (pvl, ZH) demande au Conseil fédéral de **mettre à disposition des tiers intéressés les toitures du parc immobilier qui ne seraient pas équipées par la Confédération**. D'après la députée vert'libérale, une maximisation de l'utilisation des toitures pour y installer des panneaux solaires est indispensable pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 et atteindre les objectifs climatiques de la Suisse. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'abord, il a précisé que des mesures sur le climat pour l'administration fédérale mettaient déjà en œuvre la volonté de la motion.

Puis, il a indiqué que si la Confédération voulait atteindre une autarcie énergétique pour son parc immobilier, l'ensemble des toitures des bâtiments de la Confédération serait utilisé. Il n'est donc pas nécessaire de les mettre à disposition de tiers. La **motion** a été **retirée**.

Installations photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes (Mo. 22.3386)

Energies alternatives

MOTION
DATE: 02.06.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite du rapport sur le postulat 20.3616, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CE) a déposé une motion pour l'**installation de panneaux photovoltaïques sur les murs antibruit, les façades, les toits et les couvertures d'infrastructures existantes des CFF et de l'Office fédéral des routes (OFROU)**.

Le Conseil fédéral a proposé l'adoption de la motion. Il estime qu'il est nécessaire d'exploiter au maximum le potentiel de l'énergie solaire sur les installations existantes.

La **motion** a été **adoptée** en chambre par 138 voix contre 48 et 1 abstention. Le débat a donné lieu à un vif échange entre le groupe UDC, d'un côté, et les rapporteuses de la CEATE-CE, Christine Bulliard-Marbach (centre, FR) et Martina Munz (ps, SH), ainsi que la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Pour être précis, l'UDC a critiqué une ingérence dans les budgets des CFF et de l'OFROU, indiquant que certaines dépenses urgentes et nécessaires ne pourraient pas être réalisées car le budget serait réaffecté à l'installation de panneaux solaires. A l'opposé, les partisans et partisanes de la motion ont pointé du doigt l'urgence d'exploiter au maximum les possibilités d'installations photovoltaïques afin de garantir l'approvisionnement énergétique et de répondre au défi climatique.⁴

MOTION
DATE: 06.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a recommandé le rejet de la motion de sa commission sœur (CEATE-CN). En effet, elle considère que les **conditions-cadres pour l'installation de panneaux solaires sur les infrastructures de la Confédération** ont été réglées dans la loi urgente sur l'énergie (LEne; lv.pa. 21.501) et la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (LApEI; MCF 21.047). Les sénateurs et sénatrices se sont alignées sur la recommandation de la CEATE-CE. Elles ont **rejeté** tacitement la **motion**.⁵

Evaluation et valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération (Po. 21.3478)

Energies alternatives

POSTULAT
DATE: 27.04.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'exploiter au maximum le **potentiel solaire** photovoltaïque et solaire-thermique **des propriétés de la Confédération**, le député vaudois Roger Nordmann (ps, VD) demande au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur la question.

Le Conseil fédéral s'est opposé au postulat. Il a expliqué que l'évaluation et la valorisation du potentiel solaire sur les propriétés de la Confédération serait étudiée dans le cadre du postulat 20.3616. Satisfait de la réponse du Conseil fédéral et de l'offensive solaire dans son ensemble, le parlementaire vaudois a **retiré** son **postulat**.⁶

1) AB NR, 2020, S. 1897

2) Bericht BR vom 1.10.21; NZZ, 28.10.21

3) FF, 2022 858 (pp.65)

- 4) BO CN, 2022, pp.891 s.: Communiqué de presse CEATE-CE du 26.04.2022; CdT, LT, Lib, 3.6.22
- 5) BO CE, 2022, p.1194: Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE 22.3386 du 24.10.2022
- 6) BO CN, 2023, p.720